

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(15\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 17 août 1874](#)

Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 17 août 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
Date de rédaction[17 août 1874](#)
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire[Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)
Lieu de destination41, rue du Sentier, Paris

Description

RésuméSur l'autorisation d'ouverture des écoles du Familistère. Godin informe Cresson qu'il ira lui-même à Vervins le 26 août 1874 pour défendre la cause de ses écoles, mais qu'une classe est déjà fermée par arrêté préfectoral ; il lui adresse un article de journal à ce sujet. Sur l'affaire Boucher et Cie : Godin informe Cresson que Boucher a fait une saisie descriptive à l'usine de Guise pour son brevet de boutons, alors qu'il ne lui a pas encore envoyé l'arrêt de la cour de Nancy.

NotesUne protestation des ouvriers du Familistère contre la fermeture de classes des écoles du Familistère, datée du 13 août 1874, est publiée par *Le Guetteur de Saint-Quentin* le 18 août 1874 avec l'arrêté préfectoral de fermeture (en ligne : <https://www.retronews.fr/journal/le-guetteur-de-saint-quentin-et-de-l-aisne/18-aout-1874/819/2379357/2>, consulté le 8 février 2023).

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Articles de périodiques](#), [Éducation](#), [Famillistère](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Boucher et Cie](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\) - Famillistère : écoles](#)
- [Nancy \(Meurthe-et-Moselle\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Quise 17 Août 74

Cher Monsieur

J'ai pris le dernier parti
que vous me conseillez,
j'irai moi-même le 26^{es}
termes défendre la cause de
mes écoles, mais je dois
dire que déjà une classe est
fermée par arrêté du pres.
Je vous envoie un journal
qui vous permettra de voir
avec quel empressement
on procède à ces fermétures.

J'ai encore une autre
nouvelle à vous apprendre.
Boucher a fait opérer une
saisie descriptive dans
mon établissement par
son frère de hautours. Je

M. Pesson.

402

ne comprends pas qu'il
cela auroit pu avoir signi-
fié l'arrêt de la cour de
Nancy. Je trouverais un
procès comme celui-là bien
téméraire si j'avais à le faire
pour moi-même. Malgré
cela j'ai eu à me défendre
contre ses suites, et je
vous prie d'y penser pour
l'avenir.

Notre bien dévoué

Godwin